

DEL2024_01_003

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 27
Votants : 30



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente et un janvier, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 25 janvier 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX

ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Mme Chrystel LAÏDOUNI (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de Gérard GINAC.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2023_12_213 du 13 décembre 2023 portant dernièrement modification du tableau des effectifs,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs pour entériner les avancements de grade, et qu'il convient donc de créer les postes à temps complet suivants :

- 1 attaché principal
- 1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 infirmier en soins généraux hors classe
- 1 auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- 2 rédacteurs principaux de 1ère classe

DEL2024_01_003

- 1 technicien principal de 2ème classe
- 1 technicien principal de 1ère classe
- 3 adjoints administratifs principaux de 2ème classe
- 6 adjoints administratifs principaux de 1ère classe
- 4 adjoints techniques principaux de 2ème classe
- 3 adjoints techniques principaux de 1ère classe
- 3 agents de maîtrise principaux
- 1 adjoint du patrimoine principal de 1ère classe
- 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe
- 1 agent social principal de 1ère classe
- 1 brigadier-chef principal de police municipale

Considérant qu'il convient également de créer les postes suivants :

- 1 chargé de projets des systèmes d'information, sur les cadres d'emplois des techniciens ou des ingénieurs.
- 1 juriste, sur les cadres d'emplois de rédacteurs ou des attachés.

Considérant qu'il convient ensuite d'adapter les postes existants aux nouvelles missions de la collectivité, et donc de modifier le poste suivant :

- transformer le poste de chargé de mission RH, créé sur le cadre d'emplois des attachés par délibération du 14 décembre 2022, en poste de gestionnaire RH référent sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Considérant que les cadres d'emplois ainsi créés seront supprimés à l'issue des recrutements effectifs sur les grades, pour ceux non pourvus en définitive,

Considérant que tout emploi créé peut être pourvu par un fonctionnaire, et à défaut par un agent contractuel lorsque le statut le permet, dans les conditions fixées par le Code général de la fonction publique (Livre III Titre III Recrutements par contrat),

Considérant que dans ce cas, la rémunération sera calculée au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De modifier le tableau des effectifs par la création des emplois suivants :
 - 1 attaché principal
 - 1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
 - 1 infirmier en soins généraux hors classe
 - 1 auxiliaire de puériculture de classe supérieure
 - 2 rédacteurs principaux de 1ère classe
 - 1 technicien principal de 2ème classe
 - 1 technicien principal de 1ère classe
 - 3 adjoints administratifs principaux de 2ème classe
 - 6 adjoints administratifs principaux de 1ère classe
 - 4 adjoints techniques principaux de 2ème classe
 - 3 adjoints techniques principaux de 1ère classe
 - 3 agents de maîtrise principaux
 - 1 adjoint du patrimoine principal de 1ère classe
 - 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe
 - 1 agent social principal de 1ère classe
 - 1 brigadier-chef principal de police municipale
 - 1 chargé de projets des systèmes d'information, sur les cadres d'emplois des techniciens ou des ingénieurs.
 - 1 juriste, sur les cadres d'emplois des rédacteurs ou des attachés.

DEL2024_01_003

2. De modifier le tableau des effectifs par la transformation du poste de chargé de mission RH, créé sur le cadre d'emplois des attachés par délibération du 14 décembre 2022, en poste de gestionnaire RH référent sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs.
3. De s'engager à supprimer les cadres d'emplois ainsi créés mais non-pourvus, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal après avis du Comité Social Territorial.
4. De dire que les dépenses ainsi envisagées seront imputées sur le chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

30 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 05/02/2024
Au Représentant de l'Etat

Publié le 05/02/2024
Montfermeil, le 05/02/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

